

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chiffres de la violence domestique : l'Etat fait le bilan de l'évolution des situations

Le Canton de Vaud publie les chiffres 2023 de la violence domestique. La police intervient en moyenne quatre fois par jour à domicile et expulse la personne auteure des violences presque dans un cas sur trois. Les homicides commis dans ce contexte ont augmenté et se montent à sept pour l'année, principalement en raison du quadruple homicide commis à Yverdon. Enfin, les Centres d'aides aux victimes d'infractions sont toujours plus sollicités par les victimes.

La police intervient en moyenne quatre fois par jour pour des situations de violence domestique, lesquelles surviennent majoritairement entre partenaires et ex-partenaires. Les victimes sont majoritairement des femmes et les prévenus des hommes, comme le montre le quatrième rapport de l'Observatoire de la violence domestique qui retrace les chiffres de l'année 2023.

Le pourcentage d'expulsions en rapport aux interventions ou affaires de police continue d'augmenter progressivement, il est de 30% en 2023. L'expulsion permet à la victime et à ses enfants de bénéficier d'un cadre serein et d'accéder à des conseils et du soutien. La personne auteure, quant à elle, est accompagnée par le Centre prévention de l'Ale (CPAle) pour amorcer une réflexion sur le recours à la violence. Plus de 250 personnes auteures expulsées se sont rendues au CPAle pour un entretien obligatoire l'année passée. Les services d'aide aux victimes sont toujours plus sollicités. En particulier, le Centre d'aide aux victimes d'infractions (LAVI) recense plus de 1000 consultations par an.

La déléguée à l'égalité Maribel Rodriguez mentionne « la part des infractions exercées dans un contexte de relation de couple ou de parenté représente près de la moitié des principales infractions de violence. Des efforts doivent être déployés pour éradiquer ces violences et encourager les personnes concernées à demander de l'aide. Il est important que toute personne puisse se confier et être orientée auprès des structures adéquates afin de mettre fin à la violence domestique ».

« La violence domestique reste un phénomène très grave contre lequel il s'agit de s'engager au quotidien » déclare la Conseillère d'Etat Isabelle Moret. « En Suisse, en 2023, 25 homicides ont été enregistrés dans la sphère domestique. Dans le canton de

Vaud, sept personnes ont perdu la vie des suites de la violence commise entre partenaires, ex-partenaires ou membres de la famille ».

Le Conseil d'Etat a renforcé ces dernières années le soutien en particulier pour les femmes migrantes victimes de violence domestique et leurs enfants en matière d'hébergement, de conseil et de la prise en charge. Une campagne pour les informer sur leurs droits et pour les encourager à se mettre sous protection a été lancée cette année. Enfin, une attention particulière est portée à la sensibilisation des jeunes à la violence dans le couple.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 juin 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat

DEIEP, Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

LIEN(S)

Rapport disponible en ligne (le 13 juin en fin de journée)